

AR PREFECTURE

016-200054047-20161215-2016_12_15_12-DE
Reçu le 20/12/2016

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de supprimer le poste suivant :

- un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 31 Décembre 2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- Crée le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 31 Décembre 2016,
- Supprime le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 31 Décembre 2016,
- Modifie en ce sens le tableau des effectifs,
- inscrit les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2016 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 19 décembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

